

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	22
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	22
	Date de convocation	:	03/11/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 novembre 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etait excusé : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération n°12**

**OBJET : Création d'une garderie Municipale au 1er janvier 2011
groupe scolaire Jules FERRY de TARTAS**

Rapporteur : Isabelle LEGLISE, conseillère déléguée.

Comme vous le savez depuis le 1er juillet 2010, dans le cadre de l'organisation des services municipaux et des services rendus aux usagers, il a été créé une Direction « éducation associations sports animations » au sein de la Ville de TARTAS, qui :

- *a pour vocation de coordonner les différentes actions ou projets en matière d'éducation, de culture, de sports, d'associations et d'animations, tout en s'assurant de la mise en place des différents axes de travail du « Projet éducatif local » délibéré par notre assemblée en Mars 2010,*
- *organise le travail des différents services municipaux pour mener à bien les actions ou projets, dans la continuité des missions de Service Public et en réponse aux besoins et attentes des usagers ou habitants sur la commune.*

Depuis le 1er juillet 2010, le service « animation » regroupant les animateurs municipaux et le service des « agents polyvalents des installations municipales » sont rattachés à la nouvelle direction « éducation, associations, sports, animations » de la Ville.

Dès le mois de septembre, une nouvelle organisation a été mise en place notamment sur le groupe scolaire assurant désormais à la fois la pause méridienne de 11 h 30 à 13 h 30 et des activités périscolaires de 16 h 30 à 18 h 30, le tout avec l'implication de tous les agents municipaux rattachés à la direction.

Enfin, pour mener à bien ces nouvelles missions représentant un axe majeur du Projet éducatif local décidé par la municipalité avec le soutien de la commission extra-municipale, le monde associatif et les enseignants du groupe scolaire, chaque agent s'est vu associer à un parcours de formation, le tout avec un objectif de continuité du service.

Aujourd'hui, la garderie fonctionne dans les locaux du groupe scolaire avec du personnel municipal, chaque matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 30, et à destination des enfants de la seule commune de TARTAS.

.../...

Aussi, au regard de ces éléments, il convient de proposer à notre assemblée de franchir une nouvelle étape en décidant de mettre en place une garderie municipale (activité jusqu'à présent associative) pour les créneaux tant du matin que du soir sur le groupe scolaire à compter du 1er janvier 2011.

D'ici à la fin de l'année 2010, le projet de règlement de fonctionnement de la garderie sera soumis à la commission éducation de la Ville pour avis, puis rendu applicable par arrêté du Maire avec effet au 1er Janvier 2011.

Dans le même temps, il sera créé en application des pouvoirs délégués à Monsieur le Maire, une régie de recettes pour le recouvrement des droits d'accès à la garderie, s'il en est décidé ainsi, avec un vote de tarifs.

Le suivi administratif, le respect de la réglementation et le fonctionnement de cette garderie seront confiés à la Direction « éducation associations sports animations ».

Il est proposé à notre assemblée :

- de créer une garderie municipale au groupe scolaire Jules FERRY de TARTAS, à compter du 1er janvier 2011
- de confier l'organisation, le suivi administratif, et le fonctionnement à la Direction « éducation, associations, sports, animations » de la Ville
- de créer si besoin, conformément aux pouvoirs délégués à Monsieur le Maire, une régie de recettes pour le recouvrement des droits liés au bon fonctionnement de cette garderie.

Il est précisé que le règlement de fonctionnement de la garderie sera soumis à l'avis de la commission éducation de la Ville, et sera rendu applicable par arrêté de Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

AUTORISE la création de la garderie municipale au groupe scolaire Jules FERRY à compter du 1er janvier 2011.

PRECISE que l'organisation, le suivi administratif, et le fonctionnement de la garderie seront confiés à la Direction « éducation, associations, sports, animations » de la Ville. Un arrêté du Maire rendra applicable le règlement de fonctionnement de la garderie.

PRECISE que pourra être créée conformément aux pouvoirs délégués à Monsieur le Maire, une régie de recettes pour le recouvrement des droits liés au bon fonctionnement de cette garderie.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES